



Direction des Affaires Scolaires

**2022 DASCO 9** - Avenant à la convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet « OASIS », lauréat de l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La candidature de la Ville de Paris à l'appel à projets « Actions Innovatrices Urbaines – AIU » du FEDER organisé par l'Union européenne, a été retenue le 10 octobre 2018 avec le projet OASIS. Ce projet innovant propose de « concevoir et transformer avec les usagers des espaces urbains de proximité adaptés au changement climatique » dans dix établissements scolaires parisiens.

Le programme FEDER AIU a pour objectif d'identifier et de tester de nouvelles solutions traitant des questions relatives au développement urbain durable et pertinentes à l'échelle de l'Union européenne. Il vise à fournir aux collectivités un espace et des ressources pour tester des idées audacieuses, et à concrétiser des prototypes pouvant être testés sur le terrain. Ce programme européen dispose d'un budget d'environ 372 millions d'euros, dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période de programmation 2014-2020.

Depuis l'adoption de sa Stratégie de Résilience en septembre 2017, la Ville de Paris œuvre à l'adaptation des établissements scolaires aux défis du changement climatique, projet inscrit dans son Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en mai 2018. Ce processus constitue une opportunité pour sensibiliser aux enjeux climatiques et de la biodiversité et impliquer les élèves dans la conception des espaces dans lesquels ils grandissent, en les rendant plus naturels.

Les cours des 760 écoles et collèges de Paris représentent près de 73 hectares. Ce sont les équipements publics les plus maillants du territoire, ils sont au cœur des quartiers. Aussi, le projet « OASIS » permet de développer de nouveaux usages sur les temps scolaire et périscolaire, ainsi que le week-end dans le cas d'ouverture de ces cours.

Pour travailler au plus près des communautés éducatives et inventer les « cours d'écoles et de collèges de demain », un consortium a été sélectionné en octobre 2018 par la Ville de Paris dans le cadre de l'appel à projets « Action Urbaine Innovante ».

Une convention de partenariat dans le cadre du programme européen UIA-FEDER pour le projet Oasis, a été signée en 2019 par la Maire de Paris.

Cette Convention de Partenariat entre la Ville de Paris, pilote du projet, et les partenaires bénéficiaires : CAUE 75, Ligue de l'Enseignement Paris, LIEPP – Sciences Po, LIED – Université Paris Diderot, Météo France, définit toutes les obligations et responsabilités de chaque partenaire avant, pendant et après la réalisation du projet, ainsi que les conditions de reversement de la subvention européenne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une demande d'avenant au contrat de partenariat a été soumise par la Ville de Paris en juillet 2021, Autorité Urbaine responsable du projet aux partenaires.

L'avenant à cette convention est annexé à cette délibération en langue française.

Les modifications soumises ont été acceptées par les partenaires et notifiées à la Ville de Paris dans une lettre reçue le 13 octobre 2021.

Elles concernent :

- L'extension de 6 mois de la durée du projet. La fin du projet, initialement prévue le 31 octobre 2021, a été prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2022, afin de palier le retard pris sur la mise en œuvre de certaines activités dû à la crise sanitaire de la Covid-19.
- Le changement de tutelle du partenaire ESIEE Paris suite au décret n° 2020-1747 du 29 décembre 2020, portant transfert à l'Université Gustave Eiffel des droits, obligations, compétences et personnels de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France (CCIR) correspondant aux activités de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique de Paris (ESIEE).

Toutes les autres dispositions de la convention de partenariat restent pleinement applicables.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant à la convention Ville de Paris – partenaires du projet Oasis pour permettre la poursuite du projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris